

# ASSOCIATION FRANCAISE DUCHEVAL MINIATURE

Siège Social : Haras National du Pin- 61 130 - LE PIN AU HARAS

Correspondance : B. P. 60015- 14 805 - DEAUVILLE cedex



## REGLEMENT du corps des Juges « Cheval Miniature (CM) »

### 1) COMPOSITION DU CORPS DES JUGES

Les personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir un minimum de 10 ans d'ancienneté dans les métiers du cheval, au sens général du terme.
- Avoir au minimum 25 ans, 72 ans maximum (flexibilité de 2 ans accordée par le CA)
- Avoir un casier judiciaire vierge
- Adresser à l'AFCM un courrier de demande d'intégration à la liste Juge CM, avec les informations justifiant que le candidat répond bien aux conditions demandées ci-dessus, joint à une lettre de motivation (concerne les Juges professionnels et Juges débutants)

### 2) CURSUS DE FORMATION

#### ➤ Pour les Juges professionnels :

- En 2023, suivre la Formation encadrée par Robert MAURY, Juge CMF, SF, les 9 et 10 septembre 2023 et obtenir 75% de bonnes réponses à l'examen écrit suivant la Formation.
- Invitation l'année suivante à juger le Championnat National annuel des Chevaux Miniatures se déroulant à Vichy le premier WE du mois d'aout, notes étant prises en compte dans les classements du Concours (Nbre de Juges : 2 minima, 3 maxima)
- Un Juge référent Cheval Miniature du Concours, désigné par l'AFCM, rendra un rapport d'évaluation au CA afin que celui-ci valide officiellement le statut de Juge CM.

#### ➤ Pour les Juges- Stagiaires

- En 2023, suivre la Formation encadrée par Robert MAURY, Juge CMF, SF, les 9 et 10 septembre et obtenir 75% de bonnes réponses à l'examen écrit suivant la Formation.
- Juger « à blanc » 3 Concours Cheval Miniatures au choix eu EUR (France, Belgique, Hollande, GB) ... ou sur des Concours de Chevaux de grande taille de type léger
- Cela devra se passer sous la responsabilité d'un Juge Tuteur (CMF, AMHA, AMHR, ASPC..) ou d'un Juge Tuteur de Chevaux de grande taille de type léger ( PS, SF, Arabe) Le Juge- Stagiaire devra en effectuer la demande auprès des Sociétés organisatrices.
- Les Juges -Tuteurs devront être différents sur chaque Concours ;
- Ceux-ci devront rédiger un rapport d'évaluation, fourni par l'AFCM, à l'issue de chaque Concours et le remettre au Juge-Stagiaire.

- A l'issue des 3 Concours, le Juge-Stagiaire devra fournir les 3 rapports d'évaluation au Conseil d'Administration de l'AFCM, en même temps que sa demande de validation de Juge national Cheval Miniature.
- A la suite de ces 3 participations en tant que Juge- Stagiaire dans les différents Concours en Europe, présence obligatoire l'année qui suit sur le 4° et dernier Concours pour juger la totalité du Championnat National des Chevaux Miniatures à Vichy, toujours en tant que Juge -Stagiaire (notes non prises en compte ce jour-là dans les classements).
- Cette dernière participation se déroulera sous la responsabilité d'un Juge Cheval Miniature référent qui rendra un rapport d'évaluation au CA de l'AFCM.
- Passage du statut de Juge- Stagiaire au statut de Juge national CM si validé par le CA (possibilité de devoir effectuer d'autres stages en Concours si évaluation insuffisante).
- Les frais des déplacements sont à la charge du Juge- Stagiaire.

### **3) Comportement, éthique et règles de fonctionnement**

Les membres du corps de Juges représentent l'AFCM :

- Ils devront être en tenue correcte sur les Concours, le port d'un badge indiquera leur statut de « Juge National Cheval Miniature ».
- Le juge se doit d'être intègre et discret : pédagogie et courtoisie devront toujours être privilégiées ;
- Le jury devra être disponible à la fin du Concours pour répondre aux questions des Eleveurs sur l'évaluation de leurs chevaux.
- Le Juge a le droit de ne pas juger et d'éliminer un (ou des) chevaux appartenant à un participant manquant de respect au jury.

### **4) Conflits d'intérêt**

- Les membres du jury ne peuvent pas présenter de chevaux dans les épreuves où ils officient. Il en va de même pour leurs apparentés (conjoint, enfants).
- Un juge ne peut juger un cheval dont il serait le naisseur, le vendeur, qu'il aurait entraîné, dont il aurait assuré, de près ou de loin, les soins ou l'entretien.

## **A.F..C.M**

**Organisme de Sélection agréé par le Ministère de l'Agriculture pour la gestion de la race**

Association à but non lucratif inscrite à la Sous- préfecture d'Argentan, n° W612001865

Tel: + 33 (0) 7 70 70 48 09

[www.cheval-miniature-afcm.com](http://www.cheval-miniature-afcm.com)  
[afcm.infos@gmail.com](mailto:afcm.infos@gmail.com)